

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/03/16-19-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 mars 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2019/01/22-06-CA portant sur la tarification des frais de la « VAE » et de la « VAP »,

Vu l'avis favorable de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 9 mars 2023,

DECIDE :

OBJET : Révision du tarif relatif à l'instruction de la demande et de l'aide au montage du dossier de recevabilité à la Validation des Acquis de l'Expérience individuelle

Le Conseil d'administration approuve la demande d'augmentation du tarif relatif à l'instruction de la demande et de l'aide au montage du dossier de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience individuelle, telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 9

Fait à Marseille, le 16 mars 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



TARIFICATION DES FRAIS de la VAE et de la VAP A compter de l'année 2022/2023

**Avis favorable de la CFVU du 9 mars 2023
Soumis à l'approbation du CA du 16 mars 2023**

VAE Individuelle

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	180 €		
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)		
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1170 €	1243 €	2280 €

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

VAE spécifiques

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. ✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury
-------------------------------------	---

VAP

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service commun de Formation Professionnelle Continue et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier : 290 €

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilan de compétences
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Aix-Marseille Université

Service de Formation Professionnelle Continue
Hôtel Maynier d'Oppède – 23 rue Gaston de Saporta – 13100
Aix-en-Provence
<https://www.univ-amu.fr/>

